

Grenoble, le 12 AVR. 2016

**Madame/Monsieur le Maire**

*Objet : Compteur Linky*

Madame le Maire/Monsieur le Maire,

Plusieurs maires ayant interrogé le SEDI sur le déploiement du compteur Linky, je me permets d'appeler votre attention sur ce sujet.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de la transition énergétique que l'Etat a décidé ce déploiement, en transposant dans le droit français une directive européenne du 13 juillet 2009.

En effet, ce compteur communicant est l'un des maillons essentiels pour le développement des smart grids, ces réseaux intelligents dont nous aurons besoin pour une gestion optimale des réseaux, et notamment la gestion des productions décentralisées des énergies renouvelables - qu'elles soient d'initiative publique ou privée.

Je tiens à attirer votre attention sur vos capacités d'intervention en tant que Maire. En effet, selon plusieurs analyses juridiques portées à ma connaissance, dont la dernière issue de la Direction Générale des Collectivités Locales, ni les communes ni leur autorité concédante – en l'occurrence le SEDI – ne peuvent s'opposer à l'installation de Linky par ERDF sur leur territoire. De plus, les conditions générales de vente ne permettent pas à un usager de refuser le matériel de comptage qu'ERDF doit installer. Le risque de contentieux est à cet égard avéré, surtout s'il s'agit de s'opposer à l'application, sur le territoire communal, de dispositions législatives ou réglementaires, comme cela est le cas en l'espèce. Je vous appelle donc à la prudence en la matière.

Concernant les aspects sanitaires et de sécurité des données, à ce jour rien ne permet au SEDI de mettre en doute les informations communiquées par ERDF. Bien évidemment, le SEDI assurera, avec vigilance, comme il l'a toujours fait, sa mission d'autorité concédante concernant « le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges des concessions » (article L2224-31 du CGCT), dont fait partie l'activité de comptage d'ERDF.

À l'heure où la transition énergétique se met en place, vous pouvez être assuré(e) de ma totale détermination à œuvrer avec vous à la modernisation de notre réseau de distribution d'électricité dont nous sommes propriétaire. Je souhaite que ces éléments d'information puissent répondre aux interrogations légitimes, autour de cet enjeu majeur pour l'avenir de ce service public auquel nous sommes tous attachés.

En restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie de croire, Madame le Maire/Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments fidèlement dévoués.

**Syndicat  
des Energies  
du Département  
de l'Isère**

[www.sedi.fr](http://www.sedi.fr)

27, rue Pierre Sénard  
38000 Grenoble

tél. 04 76 03 19 20

fax 04 76 03 38 40

[syndicatenergies@sedi.fr](mailto:syndicatenergies@sedi.fr)



**Bertrand LACHAT,**  
**Président du SEDI,**  
**Vice-Président de la FNCCR.**